

A l'ère du numérique zoom : sur le télétravail et la déconnexion



Public : Acteurs RH – Directeurs – Juristes – Managers – Opérationnels - Responsables paie - Comptables – Chefs de services



Durée : 1 jours (07h)



Pré Requis : Aucun prérequis exigé. Ces formations sont destinées aux personnes confrontés à l'application du droit social au quotidien souhaitant maîtriser son application et ses évolutions.



Objectifs de la formation :

- Connaître les précautions à prendre avant d'instaurer le télétravail
- Savoir mettre en place le télétravail
- Comprendre le statut du télétravail
- Savoir appréhender le droit à la déconnexion



Méthodes et Moyens pédagogiques

- Une formation sur mesure
- Partage des connaissances et des expériences
- Présentation pratique, pragmatique et opérationnelle
- Support pédagogique téléchargeable sous format pdf. Après la formation
- Apprentissage interactif et ludique
- Evaluation des formations par les stagiaire
- Attestation de fin de formation

A l'ère du numérique zoom : sur le télétravail et la déconnexion



Modalités

- ↘ Questionnaire avant la formation pour connaître leurs attentes
- ↘ Consultant(e)s sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles.



LES + NMCG

- ↘ Une formation participative
- ↘ Une formation pratique
- ↘ Une formation sur mesure
- ↘ Des interlocuteurs dédiés pour répondre à vos interrogations



Lieu : Salle de formation dans le bureau organisateur



Accessibilité: NMCG est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensation disponibles.



Délais d'accès : Les formations sont programmées tout au long de l'année



Tarif : 1500 €/stagiaires Pour les formations nous à la demande intra-entreprises nous consulter



Contact: Nicolas VINCENT

Mail. vincent@nmcg.fr – Tél.01 70 61 61 61

QUELLES SONT LES PRECAUTIONS A PRENDRE AVANT D'INSTAURER LE TELETRAVAIL ?

- ↘ Déterminer précisément les salariés éligibles
- ↘ Evaluer les coûts engendrés
- ↘ Veiller à la conformité du lieu de travail
- ↘ Former les managers à cette pratique
- ↘ Prévoir une phase expérimentale
- ↘ Instaurer une commission de suivi

COMMENT METTRE EN PLACE LE TELETRAVAIL ?

- ↘ L'accord collectif ou la charte
- ↘ La possible mise en place par accord individuel

QUEL EST LE STATUT DU TELETRAVAILLEUR ?

- ↘ Le maintien des droits individuels et collectifs
- ↘ L'indemnisation particulière du télétravailleur
- ↘ La présomption du caractère professionnel de l'accident à domicile

QU'EST-CE QUE LE DROIT A LA DECONNEXION ?

- ↘ Les risques liés à une « surconnexion » tant pour l'employeur que pour le salarié
- ↘ L'obligation de négocier un accord relatif au droit à la déconnexion
- ↘ Sensibiliser ses équipes aux bonnes pratiques